

Rapport de 2012 sur la consommation d'énergie et d'eau et sur les émissions de gaz à effet de serre

Mars 2013

**Rapport de 2012 sur la consommation
d'énergie et d'eau et sur
les émissions de gaz à effet de serre**

1. Objet

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé dans la *Loi sur l'énergie verte* (LEV) à conserver l'énergie et à utiliser l'énergie et l'eau de façon efficace dans la conduite de ses affaires. Le gouvernement s'est également engagé à promouvoir et à accroître la conservation de l'énergie par toute la population ontarienne et à encourager celle-ci à utiliser efficacement l'énergie.

En vertu de la *LEV*, le gouvernement est guidé par un certain nombre de principes directeurs s'appliquant à la construction, à l'acquisition, à l'exploitation et à la gestion de ses installations. Les ministères responsables de l'exploitation des installations gouvernementales doivent faire preuve de leadership au chapitre de la réduction de la consommation d'eau et d'énergie et de l'émission de gaz à effet de serre, et favoriser une culture générale de la conservation. Outre la gestion des installations d'une manière qui soit responsable sur le plan environnemental, les ministères doivent également présenter chaque année un rapport sur la consommation et la conservation de l'eau et de l'énergie liées à ces installations.

À compter de 2013, le présent rapport sur la consommation d'énergie et d'eau et sur les émissions de gaz à effet de serre sera publié annuellement par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) pour les installations visées par la *LEV* (établissements prévus dans la cible).

2. Portée

Ce rapport présente un aperçu du portefeuille, des données sur la consommation d'énergie, des plans de conservation d'énergie et des activités de communication et de sensibilisation des établissements du MSEJ prévus dans la cible pour les années civiles 2006 à 2010.

3. Aperçu du portefeuille

Le 23 octobre 2003, le gouvernement a annoncé la création d'un nouveau ministère ayant pour mission d'opérer des changements réels et positifs dans la façon dont il vient en aide aux enfants, aux jeunes et aux familles. Un certain nombre de programmes pour les enfants et les jeunes auparavant exécutés par le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels ont été intégrés et relèvent maintenant du MSEJ.

Le MSEJ a entamé la transformation des services de justice pour la jeunesse, laquelle comprenait le démêlement des installations et des programmes de justice pour les jeunes du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (MSCSC). Sur la base de l'évaluation des établissements existants et de l'adoption de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, une loi fédérale, le gouvernement s'est engagé à mettre en place un système de justice conçu pour les jeunes, distinct et séparé des établissements correctionnels pour adultes, avant le 1^{er} avril 2009. Afin de respecter cet engagement, quatre nouveaux établissements ont été construits pour permettre d'y transférer tous les jeunes incarcérés dans le système correctionnel pour adultes. Actuellement, le programme de services de justice pour la jeunesse est appuyé par douze établissements gouvernementaux de garde ou de détention protégés, offrant aux jeunes des programmes et des services.

Modèle de prestation des services de justice pour la jeunesse du MSEJ

Le Ministère a pour mandat d'assurer la prestation de programmes communautaires et de programmes offerts en milieu fermé pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice ou qui

risquent d'en avoir. Ces programmes sont disponibles en vertu de dispositions de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. De plus, le projet de loi 103 a modifié la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de manière à donner au MSEJ le pouvoir de s'acquitter, aux termes de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, de ses obligations relatives aux jeunes âgés de 12 à 17 ans au moment de l'infraction.

Le modèle de prestation des services de justice pour la jeunesse est un continuum de mesures de soutien fondées sur les connaissances et ciblant la prévention, la déjudiciarisation et la réadaptation, qui contribue à la sécurité communautaire en s'attaquant aux causes profondes de la délinquance juvénile et en veillant à ce que les jeunes fassent avec succès la transition hors du système de garde.

Des services tels que la probation et la garde sont obligatoires selon les peines déterminées par les tribunaux. Les jeunes faisant l'objet d'un placement sous garde ou en détention participent à des programmes structurés, y compris des programmes d'éducation (perfectionnement des compétences, prise en charge personnelle, maîtrise de la colère) et à des programmes de réadaptation qui les aideront à acquérir les compétences nécessaires pour réintégrer la collectivité.

Établissements des services de justice pour la jeunesse du MSEJ

Le Ministère possède douze établissements prévus dans la cible, dont sept qu'il administre lui-même et cinq qui sont administrés par des organismes bénéficiant de paiements de transfert. Un des établissements administrés par le Ministère (le Centre de jeunes Bluewater) a mis fin à ses opérations en 2012 et est en voie de désaffectation. Le tableau qui suit énumère les établissements prévus dans la cible, l'année de leur construction et les données relatives à la consommation d'énergie pour les années 2006 à 2010 de chaque établissement visé par le rapport. Veuillez noter que quatre des établissements sont devenus opérationnels en 2008 et 2009.

Nom de l'établissement pour jeunes	Endroit	Année de construction	Données sur l'énergie
Centre de jeunes Bluewater (fermé en 2012; en voie de désaffectation)	Goderich	1962	2006-2010
Centre de jeunes Brookside	Cobourg	1870 à 1974	2006-2010
Centre de jeunes Cecil Facer	Sudbury	1971 et 1972	2006-2010
Centre de jeunes Sprucedale	Simcoe	1962,1971, 1972 et 1992	2006-2010
Anago (Non) Residential Resources Inc. (Centre de détention Maurice H. Genest pour les jeunes)	London	1975	2006-2010
Banyan Community Services Inc. (Centre Arrell pour les jeunes)	Hamilton	1989	2006-2010
Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa (Centre de jeunes William E. Hay)	Ottawa	1995 à 2009	2006-2010
Kinark Child and Family Services (Centre Syl Apps pour les adolescents)	Oakville	1972	2006-2010
Centre de jeunes Donald Doucet	Sault Ste. Marie	2008	2008-2010
Pwi-Di-Goo-Zing Ne-Yaa-Zhing Advisory Services (Centre de jeunes Ge-Da-Gi Binez)	Fort Francis	2008	2009-2010
Centre de jeunes Juge Ronald Lester	Thunder Bay	2008	2009-2010
Centre de jeunes Roy McMurtry	Brampton	2008	2009-2010

4. Aperçu de la consommation d'énergie

Un aperçu de la consommation d'énergie du Ministère pour la période 2006-2010 peut être trouvé [ici](#).

5. Progrès

La situation du portefeuille étant relativement nouvelle en raison de la transition des huit anciennes installations du MSCSC et de sa croissance attribuable à l'ajout de quatre nouveaux établissements construits sur mesure au cours des dernières années, aucune base de référence en matière de consommation énergétique n'a encore été établie. Néanmoins, les tendances suivantes sont observables pour les années 2006 à 2012 :

- une tendance à la baisse de la consommation annuelle totale pour la période de 2006 à 2008, qui illustre un certain niveau de gestion de l'énergie liée aux anciens établissements (ceux du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels);
- une augmentation de la consommation totale depuis 2009 en raison de la croissance du portefeuille, alors que les nouveaux établissements construits sur mesure sont devenus fonctionnels.

6. Mesures de conservation de l'énergie

Les établissements prévus dans la cible du Ministère sont en fonction 24 heures sur 24, tous les jours; par conséquent, un niveau minimum d'énergie est requis pour assurer le fonctionnement des installations et la sécurité de nos clients. En raison de cet aspect des programmes, il y a peu de possibilités de modifier les besoins opérationnels afin de réaliser des économies d'énergie importantes.

Les économies d'énergie devront donc découler principalement d'investissements dans la mise à niveau des installations, en particulier des plus anciennes. La section sept du rapport décrit le plan actuel des investissements.

Le Ministère agit également de façon proactive pour participer aux cibles en matière d'économie d'énergie, en utilisant des normes de construction éconergétiques reconnues. Les quatre nouveaux établissements pour les jeunes construits par le Ministère sont conçus de manière à respecter les normes de *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED) et deux des établissements ont reçu la certification de niveau argent pour les nouvelles constructions. La raison d'être de LEED est de fournir aux propriétaires et aux responsables du fonctionnement d'immeubles un cadre concis pour déterminer et mettre en œuvre des solutions pratiques et mesurables pour la conception, la construction, le fonctionnement et l'entretien de bâtiments écologiques.

7. Prévisions en matière de conservation et plan à long terme

Le plan à long terme du Ministère en matière de conservation prévoit continuer d'utiliser les normes de conception de pointe de l'industrie afin de s'assurer que les nouveaux établissements intègrent des normes de conception, de construction, de fonctionnement et d'entretien écologiques. Le Ministère travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires du ministère de l'Infrastructure et d'Infrastructure Ontario afin de poursuivre l'élaboration d'un plan détaillé visant à améliorer la conservation de l'énergie en procédant à la mise à niveau des enveloppes et des systèmes d'exploitation des bâtiments, en particulier des établissements les plus vieux du portefeuille.

Le Ministère a travaillé avec Infrastructure Ontario à l'élaboration d'un plan triennal afin de commencer à procéder aux mises à niveau nécessaires pour améliorer la consommation énergétique dans les établissements prévus dans la cible. Environ 2,4 millions de dollars sont prévus pour apporter des améliorations aux immobilisations au cours des trois prochaines années – mise à niveau des systèmes de CVCA, remplacement de fenêtres, remplacement de portes extérieures, amélioration de toits, évaluations du service électrique et des structures en brique, etc. – afin de repérer les possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique. Le Ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec Infrastructure Ontario afin de perfectionner ces plans d'immobilisations. Il recommandera également qu'Infrastructure Ontario procède à des vérifications énergétiques afin de déterminer des possibilités de réaliser des gains d'efficacité énergétique et de cerner des possibilités de conservation de l'énergie dans le futur.

Autres mesures du Ministère

Dans le cadre de la transformation du Système de justice pour la jeunesse, le Ministère a pris la décision stratégique de fermer l'un de ses plus gros établissements (le Centre de jeunes Bluewater) prévus dans la cible, ce qui réduira son empreinte carbone globale. Cette fermeture a été annoncée en 2012 et les activités de désaffectation ont commencé. Il s'agissait de l'un des plus vieux bâtiments du Ministère (51 ans) et il aurait fallu procéder à des réparations majeures pour le conserver en tant qu'actif principal ainsi que de nombreuses mises à niveau et rénovations pour réaliser des gains d'efficacité énergétique. La fermeture de cet établissement aura pour effet de réduire l'empreinte du portefeuille et la consommation énergétique globale du Ministère.

De plus, le Ministère se conforme aux différentes initiatives d'écologisation du gouvernement, comme la Stratégie d'éco-impression, selon laquelle des appareils multifonctionnels sont installés pour remplacer plusieurs appareils à fonction unique, tels que des télécopieurs, photocopieurs et imprimeurs de réseau, ce qui permet une réduction générale de la consommation d'énergie.

8. Communication et sensibilisation

Le rapport sera mis à la disposition du personnel du Ministère et du public au plus tard le 31 mars 2013 alors qu'il sera affiché sur le site Web du Ministère.

En outre, le Ministère sensibilise les gens à la conservation dans le cadre de forums, comme les comités de gestion divisionnaires et les réunions d'administrateurs de centres pour les jeunes. Des communications plus générales, comme les affiches des initiatives d'écologisation (campagne de sensibilisation *Turn Off the Light*) et le plan vert du MSEJ (affiché sur le site intranet du Ministère) servent également à sensibiliser les gens à la question de la conservation.

9. [Appendice – Consommation d'énergie par bâtiments](#)